



Septembre 2019

Cher parent/tuteur, chère tutrice,

À partir du 13 juin 2019, les écoles publiques, privées et confessionnelles ainsi que les programmes de garde d'enfants de New York ne peuvent plus accepter des demandes de dispense vaccinale pour motifs religieux vu qu'ils doivent se conformer aux exigences scolaires en matière de vaccination. Cette loi s'applique aux élèves des classes du Pré-Kindergarten au 12e grade et à tous les services de garde d'enfants. Si on vous a accordé dans le passé pour votre enfant une dispense vaccinale pour motifs religieux, elle n'est plus valable. Les écoles et les programmes de garde d'enfants continueront à accepter des dispenses médicales.

Les élèves doivent satisfaire aux exigences de vaccination pour fréquenter l'école. Les élèves n'ayant pas été aux cours d'été ou n'ayant pas reçu les services de garde d'enfants pendant la saison estivale qui n'ont pas encore pris tous les vaccins requis doivent prendre la première dose de chaque série vaccinale d'ici le 19 septembre 2019. D'ici le 7 octobre 2019, les parents ou tuteurs de ces enfants devront également prouver qu'ils ont fixé un rendez-vous pour les doses de rappel. Nous ne permettrons pas que les enfants qui ne satisfassent pas aux exigences de vaccination fréquentent l'école.

Ci-après se trouve une récapitulation des nouvelles exigences scolaires en matière de vaccination pour l'année scolaire 2019-20.

**Tous les enfants de la garderie jusqu'au 12e grade** doivent satisfaire aux exigences en ce qui concerne les vaccins listés ci-après :

- DTaP (diphtérie, tétanos et coqueluche acellulaire ou coqueluche)
- Poliovirus
- MMR (contre la rougeole, les oreillons et la rubéole)
- Varicelle (chickenpox)
- Hépatite B

**Les enfants de moins de cinq ans en garderie et pré-kindergarten** doivent également satisfaire aux exigences pour ces vaccins :

- Hib (*Grippe hémophile type b*)
- PCV (infection à pneumocoque)
- Grippe (flu) : Les enfants doivent prendre le vaccin contre la grippe d'ici le 31 décembre 2019

**Les enfants des classes du 6e au 12e grade** doivent également satisfaire aux exigences pour ces vaccins :

- Tdap (rappel contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche)
- MenACWY (infection à méningocoque)

Veuillez consulter les antécédents vaccinaux de votre enfant avec son pédiatre. Son médecin peut vous dire s'il lui faut prendre d'autres doses de vaccins qu'il a déjà pris ou s'il faut qu'on lui administre d'autres vaccins pour qu'il/elle puisse aller ou rester en classe ou en garderie. Visitez le site internet [schools.nyc.gov](http://schools.nyc.gov) et faites la recherche "vaccination *immunizations*" pour consulter toute une liste de vaccins requis.

Pour toute question ayant trait à ces exigences, veuillez contacter le secrétariat du centre de la petite enfance ou de l'école de votre enfant.